

073-200068997-20240926-2024 09 26 D41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024 Publication : 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarthes, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Bigy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Hauteluce Les Saisles
La Bâthie, La Giettaz, Marthad, Mercury, Montailleur, Monthian, Natre-Dame-de-Beillecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plantherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-lière
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Tours-en-Savole, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 71 / Quorum: 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE	
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL	
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON	
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET	
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU	
ALBERTVILLE	Josiane	CURT	
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX	
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
BONVILLARD	Julien	BENARD	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
CEVINS	Philippe	BRANCHE	
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT	
FRONTENEX	Claude	DURAY	
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET	
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET	
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES	
GRIGNON	François	RIEU	

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI	
MERCURY	Yves	DUNAND	
MERCURY	Evelyne	MARECHAL	
MERCURY	Alain	ZOCCOLO	
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE	
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER	
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO	
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY	
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER	
TOURNON	Sandrine	BERTHET	
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET	
UGINE	Franck	LOMBARD	
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET	
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET	
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN	
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD	
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ	
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET	

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ	

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON	
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE	
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET	
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE	
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE	
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU	
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO	
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO	
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ	
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU	
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET	
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET	
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD	
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN	

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Délibération n° 41



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Allahdaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Essertz-Blay, Flumet, Frantener, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignam, Hautelure Les Solsies. La Bilthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-isère, Baint-Vitai, Thénésai, Tournan, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villand-sur-Ooron

Objet : Développement économique - Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant aux consorts MENEGON situé 583 rue Ambroise Croizat – 73200 ALBERTVILLE – Autorisation à M. le Président pour représenter la CA Arlysère à la signature de l'acte d'acquisition – Parcelles H 2083 – 2201 – 2202 - 2204 à Albertville

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Albertville approuvé le 01/07/2013, modifié les 06/07/2015, 21/09/2015, 09/05/2016, 23/09/2019, 26/09/2022, 21/11/2022, 26/06/2023, révisé les 17/11/2014, 12/09/2016, mis en compatibilité le 15/07/2019,

Vu la délibération en date du 1er juillet 2013 instituant le droit de préemption urbain à Albertville,

Vu la délibération en date du 2 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal d'Albertville a délégué le droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération Arlysère pour les biens situés dans le périmètre du secteur économique du Chiriac élargi,

Vu la délibération n°32 du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a accepté la délégation du droit de préemption urbain,

Vu la délibération n°33 du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a délégué l'exercice du droit de préemption urbain délégué à son Président,

Vu la DIA n°2024-DIA-03, reçue en Communauté d'Agglomération le 3 juin 2024, concernant la cession d'un bien bâti sur terrain propre, à usage commercial, appartenant aux consorts MENEGON, Rosette, Eric et Muriel ; occupé par un locataire : bail au profit de la société REXEL (anciennement ISNARD) dont le terme a expiré au 31 octobre 2004, tacitement reconduit depuis ; situé 583 rue Ambroise Croizat − 73200 ALBERTVILLE et référencé au cadastre de la Commune section H sous les n° 2083 − 2201 − 2202 − 2204 ; d'une superficie de 1971 m² ; pour un prix de 553 200 euros avec en sus une rémunération de 15 000 € due par le vendeur et une autre de 16 800 € due par l'acquéreur au profit de la société SOLIMMO,

Vu la décision n° 2024-111 du 30 juillet 2024 actant l'acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant aux consorts MENEGON, situé 583 rue Ambroise Croizat - 73200 ALBERTVILLE, tel que défini dans la DIA déposée le 3 juin 2024, dans les conditions prévues par la DIA, au prix de 553 200 euros (cinq cent cinquante-trois mille deux cents euros) avec en sus une rémunération de 15 000 € (quinze mille euros) due par le vendeur et une autre de 16 800 € (seize mille huit cents euros) due par l'acquéreur,

Il convient d'autoriser M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, M. le 1^{er} Vice-Président délégué à l'Economie, à signer l'acte d'acquisition du bien appartenant aux consorts MENEGON, situé 583 rue Ambroise Croizat - 73200 ALBERTVILLE.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne pouvoir à M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, au 1^{er} Vice-Président délégué à l'Economie, pour représenter la Communauté d'Agglomération Arlysère acquéreuse, pour la signature de l'acte du bien appartenant aux consorts MENEGON, situé 583 rue Ambroise Croizat – 73200 ALBERTVILLE et l'autorise à signer toute pièce nécessaire se rapportant à l'acte.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD

